

Bulletin provincial



N°26

2006

10 OCTOBRE

SOMMAIRE

—

Page

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du vendredi 20 octobre 2006, au Gouvernement provincial, rue Verte, 13 – 8 octobre 2006.
Information.

596

TUTELLE ADMINISTRATIVE

PECQ : Délibération du Conseil communal – non-approbation de la modification des statuts du
administratif du personnel communal .

597

PECQ : Délibération du Conseil communal – non-approbation de la modification des statuts du
administratif du personnel communal

598

Greffe – Service du Conseil provincial
et du Collège

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

—

**Objet : Séance du vendredi 20 octobre 2006, au Gouvernement provincial, rue Verte, 13 –
7000 MONS**

INFORMATION

—

A 14 heures : Séance publique :

- ❑ **Vérification des pouvoirs et installation des Conseillers provinciaux issus des élections du 8 octobre 2006 ;**
- ❑ **Constitution du Bureau, c'est-à-dire nomination du Président, des Vice-Présidents et des Membres du Bureau ;**
- ❑ **Prise de connaissance de l'identité des Chefs de Groupe ;**
- ❑ **Vote sur le Pacte de Majorité incluant l'élection des Membres du Collège provincial et de son Président ;**
- ❑ **Délégations au Collège provincial en matière de personnel, de travaux et de droits constatés.**

Soit le texte qui précède, inséré au Bulletin provincial, pour l'information de ceux que la chose intéresse.

MONS, le 9 octobre 2006

Le Greffier provincial,

(sé) Patrick MELIS

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/57062/TS30/2006.3/SAM/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PECQ : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 15 juin 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 13 avril 2006 par laquelle le Conseil communal de PECQ a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal en ce qui concerne le congé de paternité et d'adoption et les pauses d'allaitement.

En séance à Mons, le 15/06/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/57062/TS30/2006.2/SAM/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Objet : PECQ : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal.

Fonction publique

Un arrêté de la Députation permanente en date du 15 juin 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 13 avril 2006 par laquelle le Conseil communal de PECQ a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal en ce qui concerne le congé de maternité.

Mons, le 15/06/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 15 juin 2006.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX